



S'investir sans risque et obtenir
son diplôme avec  **EFC** formation

Programme Diplômé ou Remboursé

Les professeurs de l'EFC sont prêts à vous faire réussir : la rentrée est le moment parfait pour préparer vos examens à distance, au rythme de la nouvelle année scolaire.

Comment ça fonctionne ?

- 1 Vous vous inscrivez à l'EFC **jusqu'au 31 octobre 2018**.
- 2 Avec nous, vous préparez l'intégralité de votre Diplôme d'État :
 - le BTS Compabilité Gestion (BAC +2)
 - le BTS Gestion de la PME (BAC +2)
 - le BAC Pro Gestion et Administration (BAC)
 - ou le Diplôme de Comptabilité et Gestion (BAC +3).
- 3 Vous passez votre examen après avoir terminé votre préparation.

Et si vous n'obtenez pas votre diplôme alors que vous avez préparé votre examen assidûment, l'école vous rembourse l'intégralité de votre formation* !

#RéussiteEFC #Rentrée2018



EFC, 23 Rue Lortet - CS30505 - 69365 LYON CEDEX 07
www.efcformation.com
Tél. : 04 78 38 46 46. Fax : 04 78 38 46 49

Conditions générales de l'offre « Diplômé ou Remboursé »

L'Organisateur du concours est la SASU Forprodis, sise 23 rue Lortet, enregistré au RCS sous le n° 414 371 732.

L'offre consiste au remboursement du prix fixé dans le contrat et accepté par l'élève, au cours de la période contractuelle (quatre ans). Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres offres promotionnelles.

Conditions

L'offre s'applique uniquement à tout nouvel élève ayant souscrit à une des préparations listées ci-dessous (Préparations éligibles) entre le 01/10/2018 et le 31/10/2018, (la « Période éligible ») directement auprès de Forprodis.

- Bac Pro Gestion et Administration (les trois années achetées simultanément)
- BTS Gestion de la PME (les deux années achetées simultanément)
- BTS Comptabilité et gestion (les deux années achetées simultanément)
- DCG complet (souscription simultanée des 13 Unités d'Enseignement)

Qui peut bénéficier de cette offre ?

Cette offre s'applique uniquement aux élèves âgés de 16 ans et plus, résidant en France, dans la limite d'une demande par élève.

Comment bénéficier de cette offre Diplômé ou Remboursé ?

Forprodis est un centre d'excellence, qui accompagne chaque année avec succès ses élèves dans la préparation de leur diplôme d'État, avec des méthodes qui ont fait leurs preuves.

Pour prétendre profiter de cette offre Diplômé ou Remboursé, l'élève devra donc avoir respecté l'ensemble des conditions ci-dessous :

- avoir réalisé tous les devoirs et exercices inclus dans sa formation et de son plan d'étude avant la première épreuve de l'examen.
- avoir obtenu plus de 10/20 à chaque devoir et exercice durant sa formation et, si le formateur l'a exigé, avoir refait tous les devoirs (par exemple en cas de note insuffisante, ou en cas de plagiat).
- avoir terminé la Préparation avant la première épreuve de l'examen.
- avoir rempli toutes les conditions imposées par son académie pour se présenter à l'examen (en particulier les éventuelles périodes de stage en milieu professionnel).

L'élève devra également être à jour de paiement.

Comment obtenir le remboursement de sa formation ?

L'élève a la possibilité de repasser son examen plusieurs fois avant qu'un échec soit constaté. L'échec n'est constitué qu'au bout de la période contractuelle (quatre ans), ce qui lui laisse des chances supplémentaires de réussir son examen.

Si malgré une préparation assidue, l'élève ne parvenait pas à décrocher son diplôme au bout de la période contractuelle, l'élève pourra demander à Forprodis son remboursement en adressant tous les éléments et justificatifs requis dans un délai de 30 jours à compter de la réception du relevé de notes, à savoir :

- Le formulaire de demande de remboursement est à demander le moment venu au service administratif de Forprodis, à compléter et à scanner en y joignant les justificatifs demandés, directement via son espace élève, ou par voie postale à l'adresse de l'Organisateur de l'offre
- Une copie lisible de son relevé de notes de l'examen daté, attestant de son échec et de sa présence à toutes les épreuves, y compris les éventuelles épreuves de rattrapage
- L'attestation d'inscription à l'examen
- L'attestation de fin de stage.

Le remboursement sera versé sous forme de virement bancaire dans les 60 jours à compter de la réception de la demande, et sous réserve de bonne réception de l'ensemble du dossier de remboursement. L'Organisateur de l'offre ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des frais bancaires qui pourraient survenir dans le cadre de ce remboursement.

Restrictions

Toute demande serait rejetée dans les cas suivants :

- La Préparation éligible n'a pas été souscrite au cours de la Période éligible ;
- Le formulaire de demande n'est pas complet ;
- Les justificatifs n'ont pas été envoyés dans les 30 jours à compter de la réception du relevé de notes ;
- Les justificatifs ne sont pas lisibles ;
- En cas de non-présentation aux épreuves de l'examen et/ou à sa session de rattrapage (aucun cas de force majeure pour justifier de son absence le jour d'une épreuve de l'examen) ;
- En cas de tricherie ou fraude de l'élève ;
- L'élève n'a pas respecté ces Conditions générales.

L'Organisateur de l'offre se réserve le droit de demander des preuves supplémentaires pour l'aider à valider une demande s'il pense qu'elle n'est pas légitime.

☐ Je confirme avoir lu, compris et accepté ces Conditions générales.

Fait à
Le/...../.....

Prénom et Nom de famille
.....

Signature :